

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14 DÉCEMBRE 2012 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 7 décembre 2012

Membres en exercice : 49 titulaires
49 suppléants

Membres présents : 24 titulaires
9 suppléants

Délibération n°211 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 18 octobre 2012

Le procès-verbal a été adressé à tous les membres du Comité syndical le 7 novembre 2012. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le Comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du Comité syndical du 18 octobre 2012

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT

